SION, MERCREDI 18 MAI 1938. PARAISSANT LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI No 57. — 35me ANNEE

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS
ET DE SION

Administration et expédition: RUE DE LA DENT-BLANCHE, SION
Téléphone No 46 Compte de Chèques postaux No II c 84

Régie des annonces PUBLICITAS Avenue de la Gare, SION
Tél. 2.36 - Chèq. post. II c 485
Succursales: Lausanne, Genève, Fribourg, etc
Correspondants à l'Etranger.
ANNONCES: La ligne millimètre: Canton 8 ct. Suisse 10 ct Etranger 12 ct. RECLAMES: 20 ct.

Abonnements:
SUISSE: un an . . . Fr. 8.— avec Bulletin officiel Fr. 12.50
6 mois . . . „ 4.50 „ „ „ „ 6.50
3 mois . . . „ 2.50 „ „ „ „ 3.50
ETRANGER: un an „ 15.—

Guerre ou Paix ?

(*De notre correspondant attitré*)

La cent et unième session de Conseil de la S. d. N. est close.

Ce fut une heure douloureuse, pénible, et qui, certes, eût pu être évitée, que celle où l'ex-négus a dû assister en personne à l'enterrement de première classe à lui offerte, à ses illusions s'il en avait encore, à l'Abyssinie, enfin, désormais toute à l'Italie; ce fut, par contre, une heure réconfortante que celle reconnaissant la neutralité absolue de la Suisse. C'est même tout ce qui restera d'une session prouvant encore mieux que d'autres, l'impuissance absolue de la Ligue lorsqu'elle est mise en face d'un fait accompli par l'emploi brutal de la force.

C'est ainsi qu'aux demandes de la Chine, elle n'a pu mieux répondre qu'en exprimant toute sa sympathie et en condamnant l'emploi des gaz asphyxiants!

Tout comme le Négus, Wellington Koo se voit refuser une réponse catégorique, aux demandes légitimes par lui formulées, conformément aux stipulations du Pacte.

La S. d. N. n'y peut décidément rien. Ici aussi, elle n'a pu qu'exprimer des vœux platoniques, souhaitant que l'abnégation du peuple chinois lui permette d'arriver à un accord sauvegardant ses intérêts légitimes!

Le Japon peut donc rire, il a beau jeu. Les Etats totalitaires, parmi lesquels il a su se ranger, veulent la paix; du moins le proclament-ils sans cesse, mais cette paix, ils ne veulent l'entendre qu'à leur façon. M. Mussolini vient de le dire à Gênes: « Le monde « doit savoir que les Etats totalitaires fe« raient bloc en cas de besoin. L'Italie, l'Al« lemagne veulent la paix. Pour être sûre, cet« te paix doit être armée et les puissances au« toritaires sont prêtes à marcher contre tou« te guerre que les démocraties voudraient dé« chaîner!

On comprend dans de telles conditions combien il était nécessaire que la question de la neutralité de la Suisse fût réglée selon les conclusions de la requête du gouvernement fédéral. C'est ce que le Conseil a admis, vu la position spéciale de la Suisse qui jouit traditionnellement du statut de puissance perpétuellement neutre. La S. d. N. prend donc acte de cette situation et déclare que la Suisse ne sera plus invitée désormais à participer en aucune manière à la mise en œuvre des dispositions du pacte relatives aux sanctions. Elle constate, d'autre part, que le gouvernement suisse déclare maintenir inchangée à tous autres égards sa position de membre de la S. d. N. et lui faciliter le libre fonctionnement de ses institutions sur le territoire helvétique.

Le délégué russe a naturellement cherché à combattre la thèse du rapporteur, « nouvelle preuve, dit-il, d'effondrement de la S. d. N. »

Tous les autres membres du Conseil, à part quelques restrictions chinoises, comprenant la situation spéciale de la Suisse, admettent la résolution qui est votée, grâce sans aucun doute à la force de l'argumentation de la délégation suisse dont le président, M. Motta, mérite à cet égard, la profonde reconnaissance du peuple dont il a su ainsi réaliser le but poursuivi d'une façon absolument unanime.

Paix ou guerre? nous demandions-nous avec inquiétude au début de cette chronique.

Oui, pourquoi faut-il qu'après tant de paroles et de promesses de paix, un nouveau discours prononcé à Gênes par le grand chef italien, vienne plonger le monde une fois de plus dans une douloureuse incertitude, vu surtout ce faste inouï toujours déployé pour exalter la force invincible de l'Italie!

Il s'agissait, on le sait, de la construction d'une troisième unité de guerre de 35,000 tonnes, « l'Impero ».

Au moment où trois grues soulevaient trois formidables plaques de tôle, formant comme le berceau du futur cuirassé, M. Mussolini dit à la foule que cette nouvelle unité, « l'Impero » augmentera encore la puissance et le bien-être du peuple italien pour qu'il puisse constituer un avertissement pour les ennemis éventuels.

Quand on lit attentivement ce discours, on a l'impression que l'entente conclue entre Rome et Berlin est plus étroite, décidément, qu'on ne le pensait généralement.

« La collaboration des mondes germanique « et romain sera féconde, dit le dictateur « italien, d'autant plus que l'axe n'empêche « pas l'Italie de faire des accords avec ceux « qui veulent sincèrement conclure des ac« cords. Avec la France, ajoute-il, je « ne sais si nous arriverons à une « conclusion, parce que, dans la guerre d'Es« pagne, nous sommes de l'autre côté. La « France veut la victoire de Barcelone, l'Ita« lie désire et veut la victoire de Franco! »

Ces paroles, d'un homme d'Etat, à l'heure même où entre l'Italie et la France des efforts sont faits pour arriver à un accord, sont-elles bien opportunes? M. Mussolini veut-il que l'on sache bien quelle est toute sa force, ou bien, diplomate plus ou moins avisé, veut-il impressionner les négociateurs actuels de la France, à Rome, pour les conduire à des concessions! Ces paroles ne pourront, selon nous, que provoquer de fâcheuses réactions en France; car si le gouvernement français ne cache pas ses sympathies en faveur de la république espagnole, sa thèse, toujours loyalement soutenue, est que le sort de l'Espagne doit être réglé par les Espagnols eux-mêmes, si bien qu'il est interdit à tous de prendre part effectivement dans cette guerre civile. C'est pourquoi la France est l'initiatrice de la politique de non-intervention.

Les griefs italiens sont donc pour le moins déplacés, à l'heure surtout où l'on avait presque le droit de supposer que l'Europe verrait enfin s'ouvrir devant elle la voie d'une féconde coopération internationale.

L'avenir seul nous dira s'il n'y a là qu'un simple rêve.

Mais ce que doivent savoir les deux dictateurs qui prétendent gouverner le monde, c'est qu'une nouvelle guerre européenne ne serait jamais au profit du fascisme ou du national-socialisme. Elle serait le triomphe de la ruine, la faillite de notre vieille civilisation et le règne du communisme.

Entre pareil cauchemar et le beau rêve de paix et de concorde qui hante l'humanité, fasse le Ciel que Rome et Berlin ne tardent plus à fixer leur choix.

Alexandre Ghika.

La landsgemeinde de Colombier

Une émouvante et imposante manifestation

Favorisée par le temps — le ciel quoique menaçant ne laissa pas tomber une goutte de pluie — la Landsgemeinde de Colombier organisée avec beaucoup de dévouement par les Amis du Château de Colombier, a remporté dimanche un vif succès. Elle a constitué, selon le vœu de ses organisateurs, un témoignage éloquent de la ferme volonté du peuple suisse de « sauvegarder son indépendance et de défendre sa liberté ». Au lendemain des débats de Genève, où le retour de la Suisse à la neutralité intégrale fut reconnu et proclamé à la face du monde, cet acte de foi dans les destinées du pays et de confiance en ses chefs avait quelque chose d'émouvant. Puisse le sentiment d'intime communion patriotique qui fit vibrer la foule sur la prairie de Colombier avoir de féconds résultats pour l'ensemble du pays.

La manifestation débuta à 15 h., précises, par un grand cortège, coupé d'une quinzaine de corps de musique et de nombreux groupes costumés, qui groupait, derrière les autorités fédérales, les contingents cantonaux, précédés de leurs fanfares, bannières et chanteurs. Parti de la gare, l'imposant cortège, après avoir parcouru les rues pavoisées de la coquette cité de Colombier, toujours place d'armes de la 2me division, défila dans la cour d'honneur du Château, devant M. le conseiller fédéral Motta, représentant officiel du Conseil fédéral, entouré du gouvernement neuchâtelois in corpore, de M. de Weck, président du Conseil des Etats, des représentants des cantons prenant part officiellement à la Landsgemeinde et des membres du comité d'organisation. Défilé pittoresque aux accents de la Landwehr de Fribourg, fonctionnant comme musique d'honneur et où l'on admira tour à tour les gracieux costumes cantonaux de Genève, Berne ,Fribourg et Neuchâtel, l'impeccable tenue des nombreuses cohortes d'éclaireurs et les imposants contingents fournis par Soleure et Fribourg. Pour ce dernier, chaque district était représenté par un groupe en tête duquel marchait le préfet. Neuchâtel, comme il se doit, fournit un contingent important, tous les districts étant également fortement représentés.

Le défilé terminé, M. Motta et sa suite gagnèrent à leur tour l'emplacement de la Landsgemeinde qui offrait un spectacle saisissant. Une foule immense — plus de 20,000 personnes — était groupée en ordre parfait face à la tribune drapée aux couleurs helvétiques et entourée d'une multitude de drapeaux et bannières. On en compte, en effet, plus de deux cents. Le coup d'œil est véritablement imposant. Et, sans perdre de temps la cérémonie commence. Après le discours de bienvenue de M. Jean Humbert, président du gouvernement neuchâtelois, M. Schöchlin, directeur du Technicum de Bienne, prononce quelques énergiques paroles au nom de la Suisse allemande. Il affirme, en particulier, qu'il n'existe pas de fossé entre les diverses parties du pays et que tous les citoyens, malgré la diversité de langues, de races et de mentalités, doivent s'unir pour la défense de la patrie commune. Il appartenait à M. Picot, président du gouvernement genevois, de parler au nom de la Suisse romande. Il le fit en termes élevés et proclama notamment que la patrie qui s'étend du Jura aux Alpes et du lac de Constance au Léman n'est pas un pays qu'une grande puissance pourrait rayer de la carte en quarante-huit heures. Chacun de ses enfants est prêt à défendre son sol sacré jusqu'à la dernière goutte de son sang. La Suisse romande, déclara-t-il encore, apporte ici son affirmation solennelle de son attachement à l'armée, de sa volonté de défendre le sol sacré de la patrie, de sa fidélité à la politique internationale du Conseil fédéral.

Après un chant exécuté par la masse chorale des chanteurs neuchâtelois, le colonel divisionnaire de Graffenried, commandant de la 3me division, prononça quelques paroles au nom des contingents cantonaux de la Suisse allemande. M. Bernard de Weck, président du Conseil des Etats, en fit de même au nom des contingents cantonaux de la Suisse romande. Après un morceau de musique exécuté par l'Association cantonale des musiques neuchâteloises, l'actif président du comité d'oragnisation de la Landsgemeinde, le colonel Wilhelm, de la Chaux-de-Fonds, donna lecture de la résolution suivante:

« Réunis à Colombier le 15 mai 1938, 20,000 citoyens représentant les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Berne, Soleure et Neuchâtel, affirment leur profond attachement à leur pays en votant la déclaration suivante:

Obéissant aux grandes leçons de foi, de courage et de vaillance que leur donnent les héros qui ont créé leur Pays, ils mettent à son service le meilleur d'eux-mêmes.

Ils proclament que, dans la paix comme dans la lutte, l'esprit de sacrifice qui a inspiré leurs ancêtres doit encore diriger toute action conforme à l'intérêt supérieur de notre peuple et convient leurs concitoyens à travailler avec ardeur à tout ce qui peut élever leur nation.

Ils affirment, devant le représentant de la plus haute autorité du pays, qu'ils sont prêts, suivant encore en cela une tradition sacrée, à défendre contre tout ennemi l'indépendance de leur Patrie, l'intégrité de leur terre aimée et le patrimoine dont ils sont les fiers héritiers.

Ils placent leur confiance en Dieu, en leurs chefs, en leurs soldats et, en se groupant autour de leur drapeau, ils s'apprêtent à servir toujours mieux la cause de l'ordre, de la justice et de la liberté ».

Une forêt de bras se lève pour l'approuver et M. le conseiller fédéral Motta monte à la tribune, salué par d'interminables applaudissements, juste hommage de gratitude du peuple suisse à l'un de ses plus éminents magistrats. Visiblement touché, M. Motta dit tout d'abord la joie émue du Conseil fédéral qui l'a délégué à cette Landsgemeinde, c'est-à-dire à l'une de ces libres formes où l'esprit du pays aime à proclamer ses sentiments les plus profonds et les plus beaux. Rentrant de Genève, le chef du Département politique apporte la bonne nouvelle que notre neutralité intégrale a été déclarée compatible avec le Pacte de la Société des Nations. Il n'y aura plus à l'avenir de neutralité différentielle. Notre politique extérieure, après une courte période où nous avons admis de bonne foi que nous pouvions faire l'essai d'une neutralité moins rigoureuse, rentre dans son lit traditionnel. Elle redevient ce qu'elle a été pendant des siècles: « totale et perpétuelle ». Un des buts principaux que le Conseil fédéral avait indiqués dans sa proclamation du 21 mars à l'Assemblée fédérale est ainsi pleinement réalisé. Ce résultat est le fruit de longs efforts collectifs faits de patience et de ténacité.

(suite en 4me page)

Mathieu Schinner
« Au Gouvernail de l'Occident »
par le Dr W. Ebener
un livre passionnant à lire
est en vente au Bureau du Journal

Chronique valaisanne

L'opportunité du courage

Aux agriculteurs valaisans de le comprendre

De notre correspondant particulier:

C'est lorsque les affaires ne vont pas bien que l'optimisme et le courage deviennent des vertus nécessaires.

C'est lorsque les hommes s'adonnent au découragement, désespérés de leur pays parce qu'ils doutent de leur volonté et de leur énergie et confondent la détresse des choses avec leur propre détresse, qu'il est indispensable de s'évader des bas-fonds, d'escalader les montagnes au-delà des nuages et de faire une cure de sommets.

Ah! certes, nous reconnaissons que, dans notre plaine du Rhône et sur nos coteaux, les ombres mortelles et destructives se sont épaissies et qu'elles se traînent sur nos cultures meurtries et ravagées.

La tristesse de la nature porte le deuil de presque toutes nos espérances.

Cette pensée, qui se dégage de notre âme désolée, fait, en ce moment, monter du fond de notre mémoire le souvenir d'une phrase de l'écrivain Michelet qui s'adressant à un monde également surpris par des infortunes passagères, s'écriait:

« Espérez quand même, car c'est la vieille devise de nos paysans et terriens et c'est pour cela qu'ils avaient pris comme emblème cet humble oiseau si pauvrement vêtu et qui se nomme l'alouette ».

Sans garantir l'exactitude scrupuleuse du texte, car avec la distance des années, les variantes sont permises, mais, grise dans le ciel gris, l'alouette et son espoir montent et chantent en ceux qui pétrissent la terre.

Car, en dépit des malheurs, des souffrances, des calamités et des détresses et quelle que soit la gravité des maux conjugués du gel, de la fièvre aphteuse et de la sécheresse, il ne faut jamais désespérer et perdre courage.

Il faut garder l'espoir d'un arrangement même avec la nature, d'un concordat même avec le soleil, pour opérer les redressements nécessaires et ce sentiment-là, il faut le conserver en soi jusqu'au bout.

Ce n'est qu'en espérant courageusement jusqu'au bout qu'on lutte et qu'on se bat mieux; ce n'est qu'en se battant jusqu'au bout qu'on finit par retrouver sinon des victoires du moins des succès partiels et imprévisibles et que l'on triomphe d'une phase noire et difficile.

On diminue déjà le mal en le regardant en face et par cet acte de vaillance on fait remonter en soi le niveau moral qui est une force capable des plus étonnantes résurrections.

Il faut espérer contre vents et tempêtes, se relever après chaque chute, pour vaincre après chaque défaite car aussi bien contre la nature que contre les hommes, n'est vaincu que celui qui accepte sa défaite.

Les Valaisans ont paru être un peu las un instant, étourdis par la ruine de trop d'espoirs, mais, bien vite, un fait nous a frappé, c'est qu'au fond de chaque vigneron et de chaque agriculteur et malgré l'inquiétude qui les étreignait, courte, mais saine et drue l'espérance vivait.

C'est pourquoi les Valaisans tiendront le coup si dur et si amer qu'il soit.

Quelle preuve de courage, au reste, n'ont-ils pas donnée, dans ce combat incessant et sans répit contre les méfaits de cette fièvre aphteuse qui décime leurs étables et qui paralyse la vie rurale et les relations économiques du canton.

Quelle preuve de ténacité que ces innombrables foyers incandescents qui, vus des étoiles, devaient faire apparaître notre plaine du Rhône comme une voie grise et fumeuse illuminée de mille feux.

Quelle preuve de volonté inébranlable que ces luttes incessamment renouvelées contre le mildew, l'oïdium, le ver ,le phylloxéra, contre la monilla, les pucerons, contre tant d'insectes et de maladies cryptogamiques qui compromettent et détruisent des sommes d'épuisantes fatigues.

Ce courage dans l'action et la lutte et cet espoir dans la hardiesse et l'audace soutenues et persévérantes sont les qualités maîtresses des Valaisans. Elles se retrouvent dans ces œuvres immenses et grandioses qui sortent des efforts séculaires d'un peuple et qui se nomment l'enchaînement du Rhône, l'endiguement des rivières et des torrents, le dessèchement de la plaine, l'établissement de nos étonnants bisses, l'exécution de nos routes alpestres et de nos travaux agricoles et forestiers.

Il y a là une somme de sacrifices et une continuité d'actions créatrices qui grandissent un peuple, qui le rivent à un sol conquis au prix de ses sueurs et de son sang et qui le situent très haut dans l'échelle des valeurs humaines.

C'est de la belle et grande histoire que s'écrit un pays quand toute sa structure repose sur les bras laborieux de ses habitants.

Donc, en ces temps difficiles et bien que le malaise ne soit que trop sensible, sachons nous garder d'un pessimisme inutile et déprimant et comprenons qu'au cours des années et des siècles il y eut toujours des périodes creuses, noires et maigres qui ont ouvert l'ère des crises et des temps malheureux.

L'histoire est une piste en spirale sur laquelle on dérape périodiquement et qui recoupe, en des points plus ou moins espacés, les mêmes génératrices du temps si bien que les mêmes phénomènes se reproduisent et qu'au cours de son développement elle n'a jamais garanti aux hommes une série continue d'années exquises et délicieuses.

Nos parents et les vôtres ne nous ont-ils pas parlé de ces lois des destructions perpétuelles; n'y avons-nous pas tous connu, dans le passé, les détresses du gel, des inondations, des sécheresses et de tant d'autres catastrophes qui éprouvent et tourmentent surtout les contrées comme le Valais dont le sol lui-même s'est formé de la violence des éléments naturels et des brisures des couches terrestres sur lesquelles il repose.

On peut croire à une vie plus aérée, plus spacieuse, plus saine, à une vie restaurée matériellement par les progrès de la science et de l'industrie mais la bonne étoile d'autrefois avait ses taches, ses colères et ses météores maléfiques tout comme celle d'aujourd'hui.

Penchez-vous sur le passé et ce passé vous apprendra que le monde n'a pas beaucoup changé et qu'il ressemble, aujourd'hui comme hier, à un marbre noir veiné de rose. Ces veines claires ce sont les traces de l'optimisme qui vous l'accordent car à leur défaut, ce serait les ténèbres qui engloutissent dans leurs ombres les dernières lueurs que nous laissent percer l'espérance et le courage.

Il ne s'agit pas de prêcher l'optimisme béat et paresseux qui se nourrit dans le rêve et l'illusion et qui se meut dans les nuages et les espaces.

Il s'agit de se ressaisir avec force, de compter sur soi-même, de ne pas trop tabler sur les présents de l'Etat-Providence, de songer à une vie plus simple, à la réduction des loisirs, à l'économie de tous les jours et de se rappeler que l'acceptation calme et tranquille de l'épreuve et du malheur est encore le baume par excellence qui les guérit et les rend divinement méritoires.

A l'école de la détresse, reprenons notre fierté de lutteurs et de combattants valaisans et gardons dans nos cœurs et sur nos visages la sérénité de nos grandes montagnes que les casses et les avalanches ne parviennent pas à défigurer.

Ce sont les silencieuses souffrances qui apaisent tout ce qu'elles touchent.

Ne laissons pas abattre notre courage, ne perdons pas notre optimisme, n'allons pas à la dérive et quels que soient les événements que nous prépare l'avenir, qu'ils nous trouvent calmes et forts comme tous les êtres dans l'attente du rôle simple ou douloureux que le destin exige d'eux.

Et, tout en cherchant plus haut des motifs supérieurs de notre résignation, restons calmes et forts devant la vie de tous les jours, calmes et modérés dans les surprises réconfortantes comme dans l'adversité, calmes et prêts à toutes les manœuvres, calmes et joyeux dans l'espérance de revoir des jours moins sombres et des années meilleures.

C'est le temps du bon sens, du courage et du jugement. De ce courage noble et digne les Valaisans sauront donner la preuve.

S.

Automobilistes!
Ne stationnez pas sur les tronçons étroits ou dans les virages masqués. Vous supprimerez des risques d'accident.

PARLONS D'AUTRES CHOSE

COMMENT LES S. A. NAISSENT... ET MEURENT

Dans toutes les associations, il se trouve en général deux qualités de gens: ceux qui fournissent les fonds et ceux qui fournissent le travail! C'est donc la collaboration du capital et du travail.

Ainsi, par exemple, dans une société simple, composée de deux individus, l'un apporte l'argent et l'autre l'expérience.

Or, savez-vous ce qui se passe généralement?

C'est simple; au bout de quelque temps les rôles se renversent, le capital change de mains.... et c'est l'autre.... qui a l'expérience!... A ce moment, malheureusement, l'association se dissout, et les associés deviennent des adversaires! Heureux donc les hommes qui savent monter une affaire tout seuls et qui sont à la fois, le personnel, la direction... et le conseil d'administration!

J'ai déjà, en fait, un rapport sur l'activité de la Vannerie Sédunoise S. A., qui jouit de toutes les qualifications que je viens de donner ci-haut!

Une autre industrie tout aussi intéressante avait été mise sur pied dernièrement, mais comme elle n'était pas établie sur ces mêmes bases, elle ne fut pas douée de longévité et son activité se confina à quelques heures! Ce que durent les roses... l'espace d'un matin!

Moins même, car il s'agit de deux « cardeurs » seulement, puisque cette industrie touchait à la fabrication et réparation des matelas.

Or donc, deux intrépides, mais fort démunis, cardeurs de matelas, qui jusqu'ici s'étaient contentés de faire quelques petites réparations à domicile, décidèrent un beau jour de monter une importante société anonyme.

Oh! ils ne voyaient pas grand, pour l'instant, mais ils ne désespéraient pas que la « Matelas S. A. » à siège social, sur un fauteuil usagé de la place du Midi, ne prit plus tard un développement intéressant!

Alors, on pourrait discuter avec les Reichenbach et les Widmann!

Pour l'instant, on allait toujours faire la chose modestement!

C'était très bien, mais si modeste qu'elle soit, une entreprise doit posséder quelques fonds, pour le premier roulement!

Le capitaliste arriva providentiellement de Zurich, en la personne d'un de leurs amis, qui en revenait, après une saison de travail et de sage économie.

Comment parvinrent-ils à convaincre ce brave et à faire de lui un commanditaire?

De quels prodiges d'éloquence usèrent-ils pour le faire entrer dans l'association, comme bâilleur de fonds?

La « Matelas S. A. » était constitué, et l'on se mit aussitôt en quête de travail.

La prospection fut couronnée de succès, puisque le même soir, l'un d'eux pouvait glorieusement présenter une commande d'un lit complet pour une personnalité de la banlieue.

La caisse joua son rôle et l'on fit les achats: crin animal, toile, aiguilles, ficelles, etc., etc.

Grâce à leur parfaite connaissance du métier, les deux associés, qui avaient l'expérience exécutèrent le travail en un tournemain et firent la livraison le jour même.

Le client content de la marchandise, les félicita de leur célérité et paya comptant et sans sourciller!

Cependant, le bailleur de fonds, ne voyant plus revenir ses deux collègues, commençait à s'inquiéter.

Le soir même, il ne les vit point, le lendemain non plus!

Ce n'est que le surlendemain qu'il les retrouva, las et fourbu dans l'arrière-salle d'un restaurant, où ils finissaient de boire et manger le matelas et le sommier !

En face de leurs couverts, une assiette et un verre étaient disposés et de temps en temps, avant de boire un nouveau coup, ils trinquaient avec le verre vide:

— A la santé du capital!

— A la santé de notre associé!

Le commanditaire ne prisa pas plus que tant cette aimable attention... et il y eut sur la place du Midi le même soir, dissolution du commerce, avec violentes interpellations!

Et voilà comment tombent les sociétés anonymes, lorsque les uns apportent l'argent et les autres.... l'expérience. *REN.*

ETRANGER

LA DEFENSE DU FRANC FRANÇAIS

Le journal officiel publie un décret aux termes duquel le ministre des finances est autorisé à consentir au fonds de stabilisation des changes, sur les ressources du trésor, des avances, sans intérêt, remboursables à tout moment.

L'exposé des motifs souligne que ce décret a pour objet essentiel de maintenir à l'encaisse métallique de l'institut d'émission le caractère de fixité découlant de son rôle de couverture de la monnaie, le surplus des ressources métalliques devant, au contraire, sauvegarde du franc.

Ce décret est destiné à assouplir le fonctionnement du fonds d'égalisation et lui permettra d'absorber des quantités d'or considérables qui lui sont offertes depuis le début de mai par les places étrangères. Constitué par la dotation des six milliards prélevés sur le bénéfice de la réévaluation de l'encaisse-or, au moment de la dévaluation de 1936, le fonds d'égalisation des changes se trouve aujourd'hui en possession de 14 mil- pouvoir être utilisé comme défense de première ligne immédiatement utilisable pour la de francs à la suite de l'abaissement de la monnaie. A la suite des rentrées d'or, cette somme se trouve être presque entièrement placée en métal et le fonds d'égalisation est démuni de sa masse de billets.

La décision du gouvernement le mettra donc en mesure de pouvoir continuer à absorber l'or qui lui est offert sans se départir de sa réserve déjà constituée par les transferts à la Banque de France et de poursuivre ainsi avec plus de facilités, la mission régulatrice qui lui incombe sur le marché des changes.

Un autre arrêté donnera au fonds le soutien des rentes, la faculté de placer ses disponibités en achetant de l'or, grâce à de semblables avances du Trésor.

LA VISITE DES SOUVERAINS ANGLAIS A PARIS

« L'entente n'a jamais été plus cordiale » écrivait le « Times » au lendemain des entretiens que MM. Edouard Daladier et Georges Bonnet avaient eus à Londres avec les ministres anglais. Jamais, en effet, depuis la fin de la Grande Guerre la collaboration anglo-française n'a été aussi totale et aussi efficace. Jamais, non plus, la France et l'Angleterre n'ont affirmé aussi nettement leur union complète, leur communauté de sentiments et de but, leur volonté de ne pas abdiquer, leur rôle sur le continent, qui est, avant tout, d'assurer en Europe le maintien de la paix. Cette entente n'a d'ailleurs pas tardé à se manifester par l'attitude qu'ont prise les gouvernements de Paris et de Londres dans l'affaire tchécoslovaque. Mais cette union, cette solidarité ne sont pas le fait des seuls dirigeants de la politique; elles se traduisent dans les sentiments de la majorité de la population des deux nations. Les ministres français ont pu s'en rendre compte par l'accueil qui leur a été réservé au cours de leur séjour à Londres, non seulement par le monde diplomatique et politique et par la presse mais encore par le peuple et surtout par les souverains anglais. Rien que l'invitation qui leur a été faite de passer la nuit au château de Windsor, marque d'honneur rarement accordée, prouvait de la part de leurs Majestés une attention toute particulière à l'égard de leurs hôtes français, un hommage direct à la France. Au cours du dîner auquel avaient été conviés les ministres français, le roi et la reine se sont très cordialement entretenus avec eux des relations entre les deux pays. Ils ont dit la joie qu'ils éprouvaient de la visite qu'ils projettent de faire à Paris, du 28 juin au 1er juillet. Certains détails de leur séjour dans la capitale française ont même été arrêtés au cours de ces entretiens.

Cette visite constituera une manifestation des plus éclatantes de l'amitié franco-anglaise. Des fêtes brillantes sont prévues pour ces quatre jours. Tout a été organisé pour rendre aux souverains anglais leur séjour aussi agréable que possible. Un programme varié a été établi dès maintenant.

C'est le 28 juin, dans l'après-midi que le Roi Georges et la Reine Elisabeth arriveront à Paris. Le président de la République et Mme Albert Lebrun les recevront. Les visites protocolaires habituelles, la réception du corps diplomatique, le dîner et la soirée à l'Elysée rempliront la première journée assez chargée. Pour les autres jours, sont prévus notamment une réception à l'Hôtel de Ville, une garden-party à Bagatelle, une représentation de gala à l'Opéra, un dîner au Ministère des Affaires étrangères et un déjeuner au Palais de Versailles. Le roi et la reine ont promis également de visiter l'Exposition de peinture britannique au Louvre. Mais un des clous du programme sera certainement la grande revue de l'armée à Satory, qui permettra à George VI de se faire une juste idée de la puissance militaire de la France. Les souverains anglais quitteront Paris le 1er juillet au matin par Villers-Bretonneux, où le roi doit inaugurer le monument national australien aux morts de la guerre, souvenir des luttes communes des deux nations.

SUISSE

AUTOUR DE L'EXPLOITATION DES CFF

800 millions pour les travaux d'électrification

Le total des dépenses effectuées pour l'électrification des C.F.F. s'élevait à fin 1937 à 793,21 mill. de fr. Sur ce chiffre, les subsides de la Confédération représentent 41,4 mill. de fr., de sorte que les dépenses effectives à la charge des CFF atteignaient 751,8 mill. de fr. Le coût de l'électrification proprement dite est de 499,67 mill. de fr., alors que les dépenses pour l'acquisition de matériel roulant électrique se montent à 293,5 mill. de fr. Jusqu'à présent, les CFF ont fait l'acquisition de 498 locomotives électriques, 28 tracteurs et 60 automotrices électriques.

Pour améliorer la sécurité de l'exploitation

L'équipement des véhicules moteurs électriques avec l'appareil de commande automatique des trains, lequel empêche ceux-ci de franchir les signaux fermés, est terminé. Comme tous les signaux avancés des lignes à traction électrique sont également munis des appareils nécessaires, on peut désormais considérer que la sécurité de l'exploitation se trouve améliorée sur l'ensemble du réseau. Les premiers appareils avaient été installés en décembre 1935; ils ont donné d'excellents résultats.

Le service de porte à porte

En trafic des expéditions partielles, le service de porte à porte a été amélioré dans le courant de l'année dernière, de telle manière qu'aujourd'hui, plus de 5000 localités sont reliées au réseau ferroviaire et que de nombreuses régions sans chemins de fer ont l'avantage d'être desservies régulièrement et à bon compte. Grâce aux mesures prises, le nombre des envois franco domicile a considérablement augmenté.

ENTRE LA FRANCE ET LA SUISSE

MM. Daladier et Stucki affirment les sentiments d'amitié qui unissent la France et la Suisse

Le syndicat des quotidiens régionaux a donné mardi, dans un grand restaurant du bois de Boulogne, un déjeuner, présidé par M. Edouard Daladier, en l'honneur de M. Stucki, ministre de Suisse en France. M. Marchandeau, ministre des finances, et de nombreuses personnalités suisses et françaises assistaient à ce déjeuner.

M. Soustelle, président du syndicat, a salué ses hôtes et souligné l'amitié séculaire qui unit la France à la Suisse. Puis il a donné au président du Conseil l'assurance qu'il pouvait compter, dans son œuvre de relèvement matériel et moral du pays, sur le concours de la presse régionale.

A l'issue de ce déjeuner, M. Stucki a exprimé sa gratitude vis-à-vis de la presse et de la France qui le reçoivent aujourd'hui. Puis, M. Stucki a poursuivi:

« Il y a un problème qui a passionné notre peuple ces dernières semaines, le désir ardent de redevenir ce que nous avons été pendant des siècles, un peuple neutre et absolument indépendant. Le gouvernement de la République française nous a montré une large compréhension, nous vous en remercions. Vous n'avez pas seulement montré de l'amitié pour la Suisse, vous avez servi les intérêts de l'Europe, les intérêts de la paix. Vous comprenez que plus que jamais les regards de mon pays, qui est décidé à défendre ce qui lui est de plus cher — la liberté — se dirigent vers l'ouest, vers la frontière de la démocratie française. Je suis fier de représenter mon pays ici. Il y a quelques semaines, notre Parlement, grâce à un événement extérieur, a réalisé l'union nationale dans un pays de 4 millions d'âmes, où l'on parle quatre langues, divisé en vingt-deux cantons et de religions différentes ».

Pour termine M. Stucki a rappelé les relations de tous ordres qui unissent la Suisse et la France.

M. Edouard Daladier a remercié et a déclaré ensuite que la Suisse donnait vraiment le spectacle de la réconciliation de toutes les classes d'hommes, de toutes les races, de toutes les religions autour de cette idée centrale: l'intérêt de leur patrie: « C'est, a dit M. Daladier, la grandeur de la Suisse ».

Le premier ministre a souligné ensuite qu'en traversant la zone démilitarisée, depuis le traité de 1815, il a constaté qu'elle est une gêne pour la France, « mais après réflexion je me suis dit, qu'importe tout cela, qu'importe de gagner quelques kilomètres pour installer nos batteries, nos observatoires, tout cela est d'une importance relative, secondaire, car il y a là à côté un grand peuple ami qui a révélé pendant la guerre mondiale son indéfectible amitié. Nous n'avons en France qu'un dessein, c'est que votre pays continue à vivre dans cette harmonie, qu'il soit au cœur de l'Europe un exemple vivant, une protestation émouvante contre ceux qui subordonnent les desseins de l'humanité aux haines de races, de religions, alors que le but de la civilisation moderne devrait être re réconcilier toutes les races, toutes les religions ».

En terminant, M. Daladier a demandé à la presse régionale de contribuer à détruire l'incompréhension entre les Français et à rétablir l'harmonie entre eux.

LES ENTRETIENS FRANCO-ITALIENS

La mauvaise humeur de Rome

La reprise des conversations franco-italiennes prévue pour mardi n'a pas eu lieu. A ce propos la « Tribuna » écrit que le discours de M. Mussolini à Gênes devait imposer à la France un examen de conscience qui lui permettrait de manifester ses vraies intentions à l'égard de l'Italie et de l'Europe. La collaboration européenne est une chose sérieuse et si on la désire sincèrement il faut l'établir sur une base solide et mettre fin aux hypocrisies.

A PROPOS DE LA NEUTRALITÉ SUISSE

Le président de la Confédération remercie M. Motta

Le Conseil fédéral, dans sa séance de mardi, a entendu un rapport de M. Motta sur ses négociations avec les représentants des puissances qui siègent au Conseil de la S. d. N. et qui ont finalement abouti à la reconnaissance intégrale de la Suisse. M. Motta a pu déclarer à quel point tous les Etats intéressés se sont montrés compréhensifs à l'égard de la revendication de la Suisse.

M. Baumann, président de la Confédération, au début de la séance du Conseil fédéral, a fait une déclaration dans laquelle, au nom du Conseil fédéral tout entier, il a remercié M. Motta pour le résultat obtenu à Genève. Voici le texte de cette brève déclaration:

« Monsieur le vice-président,

» MM. les conseillers fédéraux,

« Avant d'aborder la discussion des affaires, je ne voudrais pas manquer d'exprimer la grande satisfaction que nous cause le résultat atteint à Genève, le 14 mai, en faveur de notre pays. La neutralité totale, intégrale de la Suisse a été reconnue par le Conseil de la Société des Nations comme compatible avec le Pacte. Après les déclarations du Conseil de la Société des Nations, nous ne sommes plus seulement dispensés de l'obligation de participer à des sanctions militaires comme jusqu'ici, mais nous n'aurons plus à participer aux mesures de nature commerciale et financière. Ce résultat est pour notre pays d'une portée considérable et a été appris avec joie de toute part.

Je crois être l'interprète des Chambres fédérales et du peuple suisse tout entier en exprimant au chef du Département politique, M. le conseiller fédéral Motta, des remerciements cordiaux pour son action perspicace et clairvoyante. L'habileté avec laquelle il a su agir, assisté de ses collaborateurs, et profiter de certaines circonstances favorables a conduit à l'acceptation de la demande présentée par le Conseil fédéral. Nous nous souvenons avec reconnaissance aussi de l'appui amical que M. le conseiller fédéral Motta a trouvé auprès des représentants d'autres Etats pour la reconnaissance de notre thèse. La Suisse retourne donc à la neutralité intégrale qui a fait ses preuves durant des siècles. J'ai la conviction que la sécurité de notre pays est ainsi assurée pour le mieux. Cela ne doit pas nous empêcher de rester fidèles à l'idéal de la Société des Nations et de servir lovalement la cause de la paix entre les peuples dans la mesure où nous pourrons le faire dans le cadre de notre neutralité.

L'APPUI FINANCIER DE GENEVE A L'O. R.

On apprend que le Conseil d'Etat du canton de Genève a décidé d'accorder son appui financier à l'Orchestre romand pour une somme de 10,000 francs.

D'autre part, la Ville de Genève a doublé blé sa subvention qui jusqu'ici était de 5000 francs et les banques ont décidé également de participer au financement de l'orchestre.

A LA CASERNE DE BIERE

Le soldat Fritz Huber, de Hendschiken (Argovie), âgé de 27 ans, conducteur de la batterie 56 du groupe 13, du régiment d'artillerie de campagne 5, qui fait son cours de répétition à Bière du 13 au 28 mai, a reçu sur la cage thoracique un coup de pied de cheval qui lui a fracturé une côte. Après avoir reçu les premiers soins du médecin militaire, il a été évacué sur l'Hôpital cantonal à Lausanne.

UN NOUVEL AERODROME MILITAIRE

Le Conseil fédéral a décidé, mardi, la création d'un nouvel aérodrome militaire, dont la construction sera financée par les crédits octroyés pour la crétion d'occasions de travail et pour la défense nationale.

Ce nouvel aérodrome militaire, qui servira aux besoins de l'aviation civile, sera aménagé dans le canton de Lucerne près d'Emmen. Les quatre aérodromes militaires existant à l'heure actuelle à Dubendorf, Thoune, Payerne et Lausanne ne suffisent plus pour l'instruction de notre armée de l'air renforcée. En outre, la place de Dubendorf est surchargée; on y compte, en effet, en moyenne, pas moins de 35,000 atterrissages par année! Le Département militaire est maintenant autorisé par le Conseil fédéral à conclure toutes les conventions nécessaires à l'érection du nouvel aérodrome. Après mûre réflexion, le projet de l'Emmen a été jugé comme celui convenant le mieux. Il exige une dépense de 3,2 mill. de fr. La commune d'Emmen a déjà décidé de verser la part lui incombant de 200,000 fr. Il est, en outre, prévu une participation de la ville de Lucerne pour un montant de fr. 550,000 et une contribution du canton de fr. 200,000. Mais les décisions définitives à ce sujet n'ont pas encore été prises par les deux autorités en question.

EGOISME OU SOLIDARITÉ ?

On a souvent coutume de dire que nous vivons dans un siècle d'égoïsme, de matérialisme et que l'homme ne pense qu'à ses intérêts ou à satisfaire ses ambitions et ses passions.

Et, c'est en outre, une habitude de croire que les générations nouvelles sont pires que celles qui les ont précédées.

Et bien non, nous avons, au contraire, l'impression que jamais depuis des siècles, l'être humain (il y a des exceptions) a mieux senti la nécessité d'aider son semblable, de faire acte de solidarité tant il est vrai que la vie est devenu difficile et compliquée et que nous devons faire bloc pour résister aux tempêtes qui s'abattent sur nous.

Chaque fois qu'une catastrophe se produit des collectes s'organisent; on quête pour les infirmes, les enfants malheureux, les vieillards, les hôpitaux; rares sont ceux qui ne font pas le geste attendu.

Il suffit de constater l'intense mouvement de solidarité qui se manifeste en Suisse romande en faveur des victimes du gel et de la sécheresse pour être convaincu que l'homme est meilleur qu'on le dit.

Tous ceux qui achètent des billets de la Loterie de la Suisse romande espèrent gagner quelque chose. Et il est tout naturel d'espérer que la chance vous sourira. Mais il est aussi absolument certain que jamais cette œuvre n'eut obtenu autant de succès si nos compatriotes n'avaient pas su que les bénéfices étaient intégralement versés à des œuvres de bienfaisance. Le bénéfice de la première tranche a permis déjà de soulager bien des misères; grâce à lui, divers cantons prévoient la réalisation prochaine d'œuvres nécessaires qui attendaient depuis des années le geste d'un mécène et des fonds.

La Loterie de la Suisse romande qui est soutenue par toute une population permet à chacun, selon ses moyens, de venir en aide à son prochain.

Tant et aussi longtemps que notre pays abritera des malheureux, ceux de nos concitoyens qui sont mieux traités par la nature et les circonstances se conformeront à notre devise nationale: un pour tous, tous pour un.

Le Coin du Poète

SA DERNIERE FLEUR

Dans son joli jardinet
Daisy, aux délices des roses
S'est abandonnée.
Parmi les fleurs elle est morose.

Avec un sourire imperceptible,
Volontaire ou fictif peut-être,
Elle cueille... impassible,
Crispée de tout son être.

Elle se sait atteinte d'un mal
Qui l'enlèvera à la flore divine
Et lui donnera la froideur glaciale
De ceux qui ont quitté cette vie mesquine.

Mais elle sait aussi que dans son cœur
Brûle un charbon ardent:
Un amour qui aurait fait son bonheur
Si son mal n'avait été persistant...

Aussi Dieu, voyant sa douleur
Ne lui laissa que ce jour amer
Pour cueillir encore une fleur
Qui devait être sa dernière....

g. g.

CANTON DU VALAIS

MARTIGNY

La reconnaissance d'une digue

M. Maurice Ducrey, ingénieur au Département des travaux publics, et M. Emonet, président de la commune de Martigny-Bourg, ont procédé à la reconnaissance des travaux exécutés par l'entreprise Gianadda et fils, pour remplacer sur 500 m. la digue de la rive droite de la Dranse en amont du pont de la Bâtiaz.

Au cours des travaux, on a retrouvé une pierre portant les initiales de l'ingénieur d'Etat qui, en 1816, procéda au remplacement de l'ancienne digue construite en bois.

Désormais, en cas de crue, la commune de Martigny-Ville sera protégée contre toute inondation.

SIERRE

Un camion happé par le train

M. Joseph Capalla, de Sierre, rentrait de Chippis lorsqu'au moment où il s'engagea sur le passage à niveau dont les barrières étaient ouvertes, la garde lui fit signe de stopper. Il était malheureusement trop tard; un train qui arrivait happa le véhicule qui fut à peu près démoli. Quant au conducteur, par une chance providentielle il ne fut pas blessé.

Une enquête a été ouverte par les CFF pour établir les responsabilités.

Un cycliste grièvement blessé

Alors qu'un employé de la gare de Sierre, M. Maurice Meizoz, rentrait à bicyclette à Noës, il a été renversé par une automobile pilotée par Mme Pollinger, de Crans-Montreux, qui lui avait coupé la route.

Le cycliste a été relevé avec une forte plaie à la tête, une fracture du bras et des contusions. Il a été conduit à la clinique de Sierre.

STATISTIQUES MEDICALES INTERESSANT LE VALAIS

(Corr. part.). Le numéro 20 du 14 mai 1938, du « Bulletin officiel du service fédéral de l'hygiène publique nous donne les renseignements suivants touchant notre canton.

En date du 30 avril 1938, le nombre des Valaisans en traitement dans les hôpitaux était de 98. Du 24 au 30 avril 1938, il y a eu 30 admissions (16 non classées, 6 accidents, 1 malad. org. urin., 2 malad. syst. digest., 4 appendicites, 1 rhumat. artic. aig.).

Les cas de maladies transmissibles officiellement notifiés au service fédéral de l'hygiène publique du 1er au 7 mai 1938 sont: épidémie d'influenza à Conthey, 1 tuberculose à Chalais.

***

On trouve dans ce numéro le procès-verbal de la 9me assemblée annuelle de l'union des médecins, fonctionnaires de la Suisse, tenue à Berne, le 7 nov. 1937. *A. Gh.*

FETE CANTONALE DE CHANT

Le comité d'organisation de la Fête cantonale de chant remercie sincèrement les sociétés qui ont annoncé leur participation à la fête de 1938, supprimée par ordre du Gouvernement pour les motifs que l'on sait. Il remercie également la presse, ainsi que les nombreuses personnes ayant prêté leur concours à l'organisation de cette manifestation.

Le comité de la Fédération valaisanne des sociétés de chant a décidé de renvoyer la dite fête à l'année 1939 et d'en confier à nouveau l'organisation au Männerchor de Viège. Les préparatifs faits pour la fête qui vient d'être supprimée serviront ainsi pour l'année prochaine. L'actif Männerchor se recommande par conséquent d'ores et déjà auprès de toutes les sociétés de chant pour le printemps prochain. Le Comité de presse.

AVOCATS ET NOTAIRES

On comptait fin 1937, en Valais, 88 avocats et 129 notaires. Ce nombre est actuellement plus que suffisant pour une population d'environ 140,000 âmes.

LA POPULATION VALAISANNE

Il y eut en Valais, en 1937, 3091 naissances, 1908 décès et 841 mariages, tandis que pour 1936 on a compté 3163 naissances, 2103 décès et 836 mariages. La population valaisanne a donc augmenté de 1150 unités en 1936 et 1183 unités en 1937. Il y eut aussi 5 mariages de plus qu'en 1937 qu'en 1936.

Est-ce parce que la crise s'est atténuée l'année dernière?

Chronique Locale.

PROCHAINE MANIFESTATION DE L'HARMONIE MUNICIPALE

Concert dans les jardins de l'Hôtel de la Planta

Demain jeudi, notre Harmonie municipale donnera un concert populaire dans les jardins de l'Hôtel de la Planta. Notre collaborateur Ren prévoit pour ce soir-là... la pluie; nous, par contre, nous avons la conviction que le public qui se rendra nombreux à l'appel de nos musiciens, entendra de la belle musique.

Départ pour Montreux

Comme nous l'avons déjà annoncé, la Lyre de Montreux, société qui fête, samedi, son 50me anniversaire, a invité notre Harmonie aux manifestations organisées à cette occasion. La Société se rendra donc chez nos amis du bord du Lac Léman, par train spécial samedi. Le départ est prévu à 16 h. 15. Nombreux seront les Sédunois qui se joindront ce jour-là à nos musiciens. *Fr.*

EXPOSITION ERNEST BIELER

Nous aurons le plaisir de donner à nos lecteurs dans le prochain numéro du journal les impressions de notre excellent correspondant M. le Dr Henry Wuilloud, au sujet de l'exposition du peintre Bieler qui a lieu ces jours à Berne.

LE NOUVEL HORAIRE

Le nouvel horaire (affiche) pour Sion, comprenant également les courses postales, vient de sortir de presse. Edité par la « Feuille d'Avis », imprimé en plusieurs couleurs, très lisible, il sera certainement bien accueilli du public. En vente au prix de 40 centimes au bureau du journal et au guichet des voyageurs de la gare.

SIX BEAUX TABLEAUX A VOIR

Ainsi qu'on a pu l'apprendre par une annonce parue dans l'un des derniers numéros de ce journal, le peintre Ch. Wuthrich a exposé pour quelques jours, rue de la Dent-Blanche, maison Meytain, six tableaux qui attireront certainement l'attention de tous les amateurs.

Nous n'avons jamais manqué, à l'occasion des différentes expositions de cet artiste de valeur, de relever combien les œuvres de ce travailleur de mérite présentent de charme et de variété. Valère et Tourbillon dans un cadre de printemps, un vieux chalet dans un paysage d'hiver, des rocs voisins des crêtes de Thyon, deux types de Valaisans fort caractéristiques, voilà quelques tableaux qui procurent du plaisir à être contemplés. Ils font honneur au peintre Ch. Wuthrich, dont le nom demeurera toujours inscrit parmi les artistes ayant le mieux pénétré les beautés de la nature valaisanne. *A. Gh.*

CONCOURS DE BETAIL

Grosse animation sur la Planta, ce matin. Il s'agit du concours de bétail de la race d'Hérens. De bonne heure déjà, les citadins sont réveillés par les bruits des sonnettes.

TEA-ROOM DU CASINO -- SION
Sa spécialité CHOCOLAT PRALINÉ

AU CINEMA CAPITOLE

Dès ce soir, mercredi, à 20 h. 30, un film sensationnel « Sous la Griffe », admirablement interprété par Constant Rémy, Madeleine Ozeray, José Nogueris, Raymond Kordy, etc.

De tous les films de cirque et de variétés parus, « Sous la Griffe » est certainement l'un des meilleurs et des plus vivants. Basé sur une solide histoire humaine et tout baigné d'atmosphère intense, « Sous la Griffe » nous fait vivre au milieu des gens de cirque, dans un mouvement sans faiblesse qui montre combien Christian Jaque a travaillé depuis ses débuts pour parvenir à un tel ouvrage bien construit et sans bavures. Constant Rémy y fait une saisissante création de dompteur brutal et passionné et ce ne sera pas un des moindres éléments attractifs de ce film puissamment dramatique.

TAIRRAZ, Confiseur, Rue de Lausanne, **SION**

AU CINEMA LUX

Dès ce soir mercredi, à 20 h. 30, le «Lux» présente un film des plus cocasses « Tintin des Martigues » avec le fameux chanteur Alibert, Larguey, Paulette Dubost, Aimos, etc.)

Voici ce que dit la presse de ce film:

De la « Feuille d'Avis de Lausanne ». Il ne s'agit pas d'une œuvre à prétentions littéraires ou artistiques, mais d'une joyeuse fantaisie méridionale qui a ce grand mérite de ne jamais languir. Rarement nous vîmes dans un film français autant d'entrain, de gaîté et, disons-le, de rapide succession de scènes amusantes.

Les trois protagonistes principaux du film nous entraînent immédiatement dans une aventure échevelée et ne nous lâchent plus. Et cela est joué avec une simplicité bon enfant, un naturel qui charment aussitôt. On ne sait plus, parfois, qui s'amuse le plus: des spectateurs ou des acteurs.

Correspondance

(Cet article n'engage pas la Rédaction)

ET NOUS LES CONSOMMATEURS...

Dans l'ardeur du combat et le tumulte tragico-comique provoqués par la création d'une société coopérative de consommation à Sion, serait-il permis à un consommateur sédunois d'émettre un léger son de voix, un pauvre gémissement, puisqu'à fin de compte ceux qui achètent et qui payent pourraient avoir droit aussi à donner leur avis.

Indignation des concurrents au sujet de l'heure de la fermeture d'un magasin, branle-bas de combat à chaque établissement d'une nouvelle boutique, haine et jalousie à l'occasion d'une coopérative, discorde, polémique, intrigues, menaces et vengeances implacables, tout cela tourbillonne autour de la pauvre tête désemparée du consommateur à tel point qu'il ne saura bientôt plus à qui donner ses sous.

Et pourtant, convenons-en, il s'agit bien de l'argent du consommateur. Mais lui, ce consommateur bienfaisant ne jouerait-il pas de rôle dans tout ceci? Il ne semble pas.

Dans leur passion belliqueuse, les commerçants ont reversé l'état normal des choses. En effet, voyez plutôt: les consommateurs sont là pour le bien-être et le plus grand profit des commerçants et non le contraire, c'est un droit acquis et hiérarchiquement établi, n'est-ce pas cela?

Qu'on nous mange à la sauce prétendue communiste ou qu'on nous apprête au bouillon démocratique de la liberté du commerce, toujours est-il que nous sommes là, consommateurs bienveillants, pour être croqués tout vifs et nous avons tout juste le droit de nous taire et de payer.

A l'instar du contribuable, le consommateur aimablement passif, ressemble étrangement aux moutons de M. Biollaz.

Durant des décades, nous avons fait de beaucoup de nos braves commerçants des rentiers; nous avons, sans crier, laissé faire à avons, sans crier, laissé faire à beaucoup beaucoup les gros bénéfices de guerre; nous faisons vivre tous les jours des centaines en leur achetant la marchandises indispensable, nous avons généreusement fait la carrière d'un gérant jurassien d'une société de consommation après l'avoir installé avec toute sa famille dans un beau fromage valaisan; nous faisons notre possible pour permettre de donner un dividende aux actions de cette société de consommation, titres détenus par deux banques de la place, à telle enseigne que leurs directeurs se voient obligés de s'adresser des sourires qui ne sont plus, cette fois des sourires commerciaux.

Voyez comme nous sommes gentilles bêtes. Aussi, ayez un peu da magnanimité, MM. les commerçants, au demeurant bien sympathiques et laissez-nous donc acheter et payer à qui nous voulons, vous savez très bien que les macaronis de chez Deslarzes recontinueront à être apprêtés à la sauce tomate de chez cet excellent ami Nichini, les fenouilles de Mme Barman seront toujours faites au beurre de la laiterie de Sion, les cervelas du frigo d'Emile continueront à être mangés avec la salade au museau de bœuf de chez Léopold du poker, et les topinambours de chez Terrettaz seront toujours salés avec le sel salant et salé surtout, de l'Etat.

Grandes dynasties des épiciers, Exquis, Duc et autres princes régnants, votre sort n'est pas en danger, croyez-moi.

Commerçants sédunois, continuez intrépidement à prendre nos petits sous, puisque nous sommes là pour cela, mais je vous en prie, au nom des consommateurs, ne faites plus autant de bruit. Un consommateur.

FOOTBALL

Avant le match Suisse-Angleterre

Voici la composition probable de l'équipe anglaise qui rencontrera l'équipe suisse, samedi 21 mai, à Zurich, sur le terrain des Grasshoppers: Woodley; Sproston, Hapgood; Willingham, Young, Walsh, Matthews, Robinson (éventuellement Drake), Goulden, Bastin.

Assemblée du Comité de la Ligue nationale

Ce comité a décidé dans sa dernière séance que les matches de championnat devaient être terminés pour la fin de ce mois. En outre, il a décidé que si Lugano et Grasshoppers étaient à égalité de points, un match sera disputé entre ces deux clubs, sur un terrain neutre, pour l'obtention du titre.

Match international A Sierre

Sierre aura, cette année, l'honneur de recevoir la meilleure sélection savoyarde qui rencontrera sur le terrain du club local la formation valaisanne.

La partie se disputera le jour de l'Ascension, jeudi 26 mai prochain.

On dit que les Français ont mobilisé une équipe formidable et qu'ils entendent remporter la victoire. Aux nôtres de nous prouver le contraire. Le match intercantonal qui se disputera dimanche prochain à Sion sera une précieuse indication. Nous reviendrons plus tard encore sur cette importante rencontre. *Fr.*

UNE GRANDE JOURNEE SPORTIVE

Dimanche 22 mai

Sur le terrain de notre club local, deux matchs intéressants attireront l'attention de tous les amateurs du ballon rond, dimanche prochain.

A 13 heures 15, la rencontre décisive entre Chalais I et Sion II décidera laquelle des deux équipes en présence ascendera en ligue supérieure. Une victoire est nécessaire, car un match nul obligerait les deux teams à rejouer sur terrain neutre. Notre confiance va à nos joueurs de la « seconde » qui ne feraient pas vilaine figure en troisième catégorie. A 15 heures, le grand match intercantonal Vaud-Valais attirera certainement la foule des grands jours. Les sélectionnés vaudois font presque tous partie de la 1re ligue et doivent s'imposer. Cependant, les Valaisans, jouant chez eux, devant leur public, ont des chances de résister à la forte ligne d'attaque des visiteurs. Espérons que les meilleurs gagneront, que nous verrons du beau jeu et que tous les supporters de nos clubs valaisans qui réserveront le 22 mai au sport retourneront chez eux enchantés de leur journée. *Fr.*

CYCLISME

LE TOUR D'ITALIE

L'étape Naples-Lenciano

Après une journée de repos à Naples, les coureurs sont partis mardi matin pour couvrir l'étape Naples-Lenciano, soit 221 kilomètres.

La course s'est jouée à 112 kilomètres du départ. En effet, les coureurs devaient franchir un assez long col (environ 10 kilomètres, avec une dénivellation de 800 mètres); dans la montée, trois hommes s'échappent: ce sont Cottur, Valertti, Cafferati. Ces trois hommes sont arrivés dans le même ordre au sommet du col et gagnent le Grand prix de la montagne. Puis viennent Méalli, à 52 secondes et ensuite Litschi et Amberg, à 5 min. ½.

Il faut dire, à la décharge de Litschi, que celui-ci a eu une avarie de machine et a été de ce fait fortement retardé. Amberg l'a attendu et les deux Suisses ont essayé de rejoindre les leaders, mais en vain. Cafferati est distancé par Cottur et Valetti. Ces deux coureurs filent seuls vers l'arrivée. Au sprint, Cottur l'emporte de peu devant Valetti.

Classement de l'étape: 1. Cottur, 7 h. 17 minutes 07 sec.; 2. Valetti, même temps; 3. Bizzi, 7 h. 21 min. 53 sec.; 4. Balli, 5. Del Cancia, 6. Limoni, 7. Benente, 8. Méalli, 9. Vignolli, 10. Menapere, 11. Cafferati, 12. Cinelli, tous même temps; 13. Guipone, 7 heures 23 min. 25 sec.; 14. Litschi, même temps, Amberg, 7 heures 39 minutes; 45. Zimmermann, même temps.

PHARMACIE DE SERVICE

Pharmacie FASMEYER, Téléphone 110.

Dernières nouvelles

UN ACCIDENT AU METROPOLITAIN LONDONIEN

La Compagnie London Passenger Transport Board déclare qu'un accident s'est produit dans la matinée, peu après 10 heures, à l'Underground, à proximité de la gare de Charing Cross.

Un train se dirigeant vers City s'était presque arrêté lorsqu'un second train le suivit à une minute d'intervalle et le tamponna. Les trains étaient bondés.

Plusieurs wagons s'écrasèrent littéralement les uns contre les autres. L'obscurité, par suite de l'extinction de l'électricité provoqua une véritable panique parmi les voyageurs.

Des bouteilles d'oxygène furent descendues de la gare de Charing Cross pour ranimer les blessés ensevelis sous les décombres des wagons. Deux victimes sont décédées à leur arrivée à l'hôpital de Westminster. A midi, 15 personnes blessées avaient été admises à l'hôpital.

On annonce officiellement que, contrairement au bruit qui avait couru, aucune explosion ne s'est produite. Selon un témoin oculaire, les ambulances quittent le lieu de l'accident, emportant des dizaines de blessés. Une vingtaine de médecins de l'hôpital de Charing-Cross sont sur les lieux.

Six morts, vingt-six blessés

On annonce en dernière heure que le nombre des tués est de six.

Sur les vingt-six blessés admis dans les hôpitaux, dix-sept ont été autorisés à regagner leur domicile.

LE NOUVEAU CABINET BELGE

Un vif incident au Sénat

Un vif incident a marqué, au Sénat, la présentation du nouveau ministère. Par 117 voix contre 10 et cinq abstentions, le sénateur nationaliste flamand Vandieren, qui réclamait de M. Spaak la lecture de la déclaration ministérielle en flamand, et s'obstinait à interrompre le premier ministre, se vit appliquer la censure avec inscription au procès-verbal.

M. Vandieren a invité alors ses collègues nationalistes flamands à ne pas attendre la déclaration ministérielle et il quitta la salle des séances avec eux.

UN DRAME DE PASSAGE A NIVEAU

Quatre morts, un enfant blessé

Une automobile occupée par deux époux et trois enfants, a été happée, à un passage à niveau non gardé, par un train sur la ligne Turin-Aoste. La machine a été traînée sur une distance de plus de 200 mètres. Le père, la mère et deux des enfants ont été tués. Le troisième a été retiré grièvement blessé des restes de la voiture qui a été entièrement démolie.

UN FONCTIONNAIRE CONDAMNÉ

Le Tribunal criminel du district de Lausanne a condamné, mardi après-midi, l'ancien directeur des Retraites populaires du canton de Vaud, Robert Murisier, 50 ans, à 7 ans de réclusion, moins 364 jours de préventive. Cet ancien haut fonctionnaire a commis des faux et malversations dans la gestion de la caisse des Retraites populaires ainsi qu'à l'Asile de Lavigny, où il était caissier.

OCCASION
A vendre d'occasion un fourneau potager à bois, un buffet de cuisine et une armoire à 2 portes.
S'adr. à J. Roh, Avenue du Midi, Sion.

A vendre
1 vélo d'homme, bonne occasion, à bas prix.
S'adr.: bureau du journal.

A LOUER
à demoiselle, chambre meublée indépendante.
S'adr.: bureau du journal.

A vendre
une bonne vache laitière portant le second veau.
S'adr. chez Métrailler Joseph, Bramois.

A LOUER
à la rue de Conthey, 1er étage, 1 appart. de 3 chambres et cuisine, chauffage central.
S'adresser chez Mme Joseph Dufour, Sion.

A LOUER
à ARBAZ, pour la saison d'été, un chalet neuf, bien situé de 6 lits, meublé au complet, alt. 1100 mètres.
S'adr. au bureau du journal.

A Châteauneuf
A vendre maison d'habitation, 1 appartement, grange-écurie, ainsi que verger arborisé attenant.
S'adr.: bureau du journal.

Sténo-Dactylographe
expérimenté (e) écrivant indifféremment le français et l'allemand, demandé (e) de suite. Place stable.
Inutile de faire offres sans sérieuses références.
Ecrire sous chiffres P. 3028 S. Publicitas, Sion.

A louer joli
logement
de 2 chambres, cuisine et galetas. S'adr. Vve Pitteloud, Café central, Sion.

A LOUER
APPARTEMENT
de 7 pièces avec toutes dépendances et jardin. Prix de location mensuel Fr. 90.—. S'adresser sous P. 3044 S. Publicitas, Sion.

Occasion
à vendre une moto Norton, en très bon état. Bas prix.
S'adr. à la **Teinturerie Valaisanne**, Jacquod Frères.

TOUS IMPRIMÉS
S'adr.: bureau du journal.

POUR BIEN...
ACHETER
VENDRE
LOUER, etc
Utilisez nos
PETITES ANNONCES

Car 15 places
avec pont démontable 6 cylindres, 17 CV, roulé seulement 65,000 km., très soigné, complet en ordre marche **Fr. 2,500.—.**
Garage Peugeot, Aveue de Morges 145, Lausanne.

GAY-GAY, Pichard II, LAUSANNE, OPTICIEN
SION, GRAND-PONT, 31
ouvert: jeudi 14 h. à 18 h. 30
samedi 9 h. à 11 h. 30
Examen de la vue

Un cours de cuisine à Sion
est organisé par le Prof. **Jotterand.** Il commencera le 6 juin l'après-midi à 2 h. ½. Se renseigner et s'inscrire auprès du professeur, à Lausanne, 11, Chemin de Mornex.

Rôti - Bouilli - Biftecks
Saucisses, saucissons, viande pour charcuterie de particulier: salamis, viande fumée, etc.
Expédition au prix du jour.
Boucherie Chevaline Centrale, Louve 7, **Lausanne.**
H. VERREY.

Porcelets
et porcs de toutes grandeurs sont à vendre aux plus bas prix du jour. Expéditions ou livraisons à domicile. **Chevrier Jean**, Grand-Pont, **Sion.**

A LOUER
pour octobre joli appartement 3 chambres, cuisine avec cumulus, dépendances. S'adr. à Antille Antoine, Pratifori, Sion.

AU TIGRE DU BENGALE
BALOGI, fourreur **MONTREUX**
Tél. 62,398 Grand'Rue 94
vous convie à visiter ses **installations frigorifiques**, les premières en Suisse, actuellement d'une capacité de **300 m3.** Toute l'année température constante de **6 à 12° au-dessous de zéro.**
Dépositaires: Fourrures Chics S. A., Rue du Simplon 16a, **Vevey,**
Fourrures Biro, Rue St-Pierre 2 **Lausanne.**

Le Dr Chs-Henri de PREUX
Médecin-Dentiste
Dipl. féd. de l'Inst. Dent. de Genève
Docteur de la Faculté de Médecine de Lausanne
Anc. assist. du Dr Zbinden, Méd.-Dent. et Orthodontiste, à Lausanne
a ouvert son CABINET DENTAIRE à SION
à la Place du Midi
Maison « Les Rochers », le 19 avril 1938
TÉLÉPHONE 6.32
Rayons X

Varices ouvertes
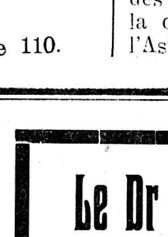

DARTRES - ECZEMAS - COUPURES
DEMANGEAISONS - CREVASSES
ERUPTIONS DE LA PEAU - BRULURES
Vous qui souffrez, faites un dernier essai avec le
Baume du Pèlerin
Boîte. **Fr. 1.-** Pot **Fr. 2.25** toutes pharmacies

Voyageur
capable et bien introduit auprès des Cafés, Restaurants et Hôtels du Valais, demandé de suite par importante maison.
Fixe et commissions. Place stable.
Inutile de faire offres sans sérieuses références.
Ecr. sous chiffre P. 3027 S. Publicitas, Sion.

Demandez le «Journal et Feuille d'Avis du Valais».

A votre changement d'adresse, joignez 30 centimes.

La landsgemeinde de Colombier

(Suite de la 1re page)

Acceptant la résolution qui vient d'être votée, M. Motta déclare qu'elle est un réconfort pour ceux qui portent les responsabilités les plus directes et les plus lourdes, car les temps que nous traversons sont remplis d'inconnues. Il souligne ensuite qu'un petit peuple ne peut vivre que s'il est uni. Les partis ont le droit d'exister, mais leur devoir est d'éviter les querelles stériles et irritantes. Un petit peuple peut être fort s'il a la conscience de satisfaire les besoins essentiels de ceux qui le composent. Les différences des individus, des métiers et des classes ne seront jamais entièrement éliminées du corps social, mais il leur est interdit de créer des fossés moraux entre les uns et les autres. Il faut aimer et respecter l'armée, dit aussi M. Motta, la maintenir à la hauteur de ses tâches et la rendre capable de parer à tous les périls. Il faut aussi observer scrupuleusement les règles de la justice; or, la justice est mesure et proportion. Il faut ne jamais juger les autres sans y être obligé, tout en restant soi-même. Enfin, un petit peuple doit cultiver ses traditions et ne pas oublier que mépriser ou simplement nier la valeur du passé est un acte contraire au sens du progrès humain.

Une immense acclamation salue M. Motta à sa descente de tribune et l'Hymne national, entonné par les fanfares et chanté par la foule, alors que la multitude des bannières s'agite, met le point final à l'imposante cérémonie.

LE CHEF DE L'EGLISE CONFESSIONNELLE REFUSE DE PRETER SERMENT A HITLER

La protestation sera lue en chaire

Dans une lettre pastorale, le pasteur Muller, de Dalhem, près Berlin, chef de l'Eglise confessionnelle, déclare que le récent décret du ministre des cultes, imposant aux pasteurs l'obligation de prêter serment à Hitler constitue un grand obstacle à la pacification de l'Eglise évangélique en Allemagne. La lettre proteste contre toute intervention de l'Etat dans les affaires religieuses et insiste sur la nécessité de la liberté de croyance et de confession.

On se souvient que dans un récent décret le ministre avait menacé les pasteurs récalcitrants de révocation. Jusqu'à présent, la protestation de l'Eglise confessionnelle n'avait pas été publiée et avait été tenue secrète. On croit qu'elle sera lue en chaire.

CYCLISME

Litschi brille au tour d'Italie

Le Tour d'Italie a débuté samedi 7 mai. Peu de coureurs étrangers ont pris le départ de cette épreuve; toutefois, les Suisses avaient envoyé quatre de leurs meilleurs hommes, soit Amberg, Litschi, Zimmermann et Buchwalder, ce dernier a abandonné.

Il y a aujourd'hui 8 étapes de parcourues et toutes ont été gagnées par des Italiens. C'est Del Cancia — bien connu chez nous après son brillant Tour de Suisse 1937 — qui est en tête du classement général. Mais notre compatriote Karl Litschi — vainqueur du dernier Tour de Suisse — fait des étincelles de l'autre côté des Alpes et il est actuellement second du classement général, à 2 minutes seulement de Del Cancia qu'il a battu en Suisse. C'est dire que les chances de Litschi sont grandes bien qu'il n'ait pas à sa disposition les nombreux domestiques qui soutiennent les efforts du leader italien. Robert Zimmermann s'est également distingué dans plus d'une étape et fait honneur à sa qualification. Quant à Amberg, il n'a pas encore retrouvé sa forme de l'an dernier.

Chronique du Tribunal fédéral

Les pensions de retraite des cheminots sont saisissables

Le Tribunal fédéral a rendu un arrêt qui a un grand retentissement: il a déclaré que les pensions de retraites des fonctionnaires, employés et ouvriers des C.F.F. étaient saisissables. On estimait jusqu'ici dans les milieux administratifs et dans les offices des poursuites que ces pensions de retraite ayant été déclarés insaisissables par les statuts de la caisse de pensions, les créanciers ne pouvaient exercer de poursuites contre les retraités des C.F.F.

Il est notoire que des abus criants se sont produits: des employés des CFF se firent mettre à la retraite pour échapper à leurs créanciers. Ces cas sont rares, il est vrai, mais ils suffisent à jeter le discrédit sur l'ensemble du personnel des C.F.F. qui, dans son immense majorité, se félicitera de l'arrêt rendu par le Tribunal fédéral. Voici les faits qui ont amené le Tribunal fédéral à se prononcer: un employé des CFF prit sa retraite et pour profiter des avantages du change, se fixa à l'étranger — pas très loin de nos frontières, il est vrai, désireux de bénéficier encore des avantages de la vie en Suisse. Mais il était domicilié à l'étranger quand même. La caisse de retraites lui faisait parvenir, depuis Berne, chaque mois sa pension.

Un commerçant de détail qui avait livré des marchandises à cet employé alors qu'il était encore en fonctions et qui n'arrivait pas à se faire payer, obtint, par la justification de ses écritures, qu'un séquestre fut prononcé sur la pension due par la caisse de pensions. L'Office des poursuites de Berne se refusa à opérer le séquestre; ce refus fut confirmé par l'autorité bernoise de surveillance, l'un et l'autre estimant l'exécution du séquestre impossible, puisque les statuts de la Caisse des retraites déclaraient la pension insaisissable.

Le Tribunal fédéral a déclaré le contraire, prononçant que la disposition des statuts de la caisse de retraites était illégale et constituait un empiètement dans le domaine de la loi sur la poursuite. Les statuts ont été adoptés par le conseil d'administration, sous réserve de ratification (obtenue dans la suite) par le Conseil fédéral: ces statuts règlent les droits vis-à-vis de la caisse.

Or, la question de l'insaisissabilité des pensions ne rentre pas dans le domaine des droits des bénéficiaires, mais dans celui des droits des créanciers de ces bénéficiaires et du pouvoir de l'Etat en matière de poursuite pour dettes. Le Conseil d'administration des C.F.F. n'avait aucune compétence pour édicter des mesures à ce propos et modifier ainsi la loi sur la poursuite.

La disposition des statuts sur la caisse des pensions du personnel des C.F.F. est inspirée par une disposition analogue de la loi du 30 septembre 1919 sur la caisse d'assurance des fonctionnaires, employés et ouvriers fédéraux soit de l'administration « générale ». Mais cette disposition ne saurait justifier celle des statuts de la caisse de retraites, le personnel desCFF n'étant pas régi par la loi du 30 septembre 1919 et ne rentrant pas dans la caisse d'assurance prévue par cette loi.

Sans doute, on est forcé de relever une inégalité à ce sujet entre le personnel de l'administration générale et celui des C. F. F., puisque le principe de l'insaisissabilité est légal pour les statuts de la caisse de retraites du personnel de l'administration générale et illégal pour les statuts de la caisse du personnel des C.F.F. Mais c'est au législateur à rétablir la balance égale.

Après ces considérations d'ordre juridique, le Tribunal fédéral a émis des considérations d'ordre pratique, qu'il est de grand intérêt de mentionner ici: Vaut-il mieux accorder aux retraités des C. F. F. le privilège dont bénéficient leurs collègues de l'administration générale ou supprimer le privilège? La seconde solution paraît plus indiquée au Tribunal fédéral, justement pour des motifs d'égalité de tous les retraités. Car non seulement le personnel des administrations cantonales ne peut être mis au bénéfice de l'insaisissabilité, mais encore les entreprises privées ne peuvent décider que les pensions versées à leurs anciens employés sont insaisissables.

Au demeurant, estiment les juges fédéraux, on ne voit pas quels motifs peuvent être avancés, qu'il s'agisse d'une catégorie ou d'une autre de fonctionnaires, pour décider, en contradiction avec la loi sur la poursuite, que les pensions de retraites échappent à la saisie alors que les traitements peuvent être atteints par elle.

Seuls, les pensions et capitaux dus ou versés à la victime ou à sa famille, à titre d'indemnité pour lésions corporelles ou pour préjudice à la santé, sont déclarés insaisissables par la loi sur la poursuite.

L'office des poursuites de Berne aura donc à procéder à la saisie auprès de la Caisse de retraites. C'est au débiteur domicilié à l'étranger à prouver qu'une part de sa pension de retraite lui est indispensable pour son entretien, au bénéfice du change.

Notons que la plupart des lois cantonales ne paient à leurs retraités domiciliés à l'étranger que la pension afférente aux versements de ces retraités et supprimant celle afférente aux contributions de la caisse cantonale. L'introduction de dispositions analogues a été souvent proposée aux Chambres fédérales.

Demandez l'horaire mural de Sion !...
Pratique et de bonne présentation il est pour vous le meilleur
HORAIRE

Le Mariage du roi Zogou d'Albanie

Le roi et la reine photographiés lors de la cérémonie nuptiale au château de Tirana.

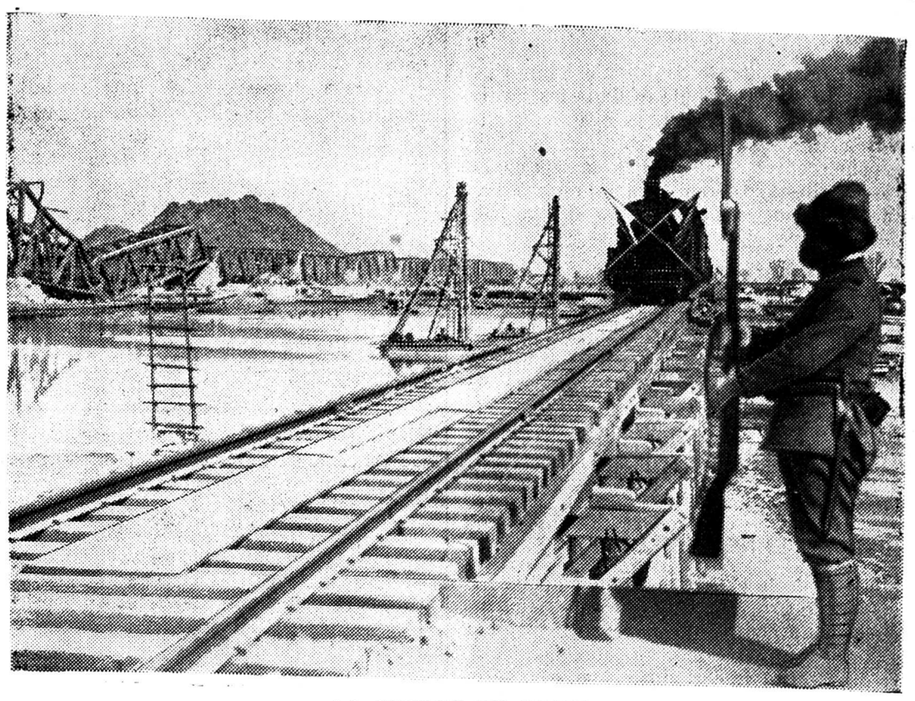

LA GUERRE EN CHINE

Un train passe sur un pont hâtivement construit par les Japonais sur le Fleuve jaune pour remplacer celui que les Chinois ont fait sauter lors de leur retraite. A l'arrière-plan on voit les ruines de ce que fut l'ancien pont.

Les prisons du Guépéou

La prison intérieure est une prison modèle dont s'inspirent les Guépéou de province Les prisons de province sont toutes du même type, en considérer une vaut pour l'ensemble. Le nouvel arrivant passe par une série de salles et d'installations qui toutes ont le même but, la « manipulation technique » du pénitent. On le dépose dans une pièce de quelque dix mètres carrés appelée « panoptikum » en langage tchékiste, et dans laquelle il trouve, debout ou assis à même le sol, une centaine de nouveaux venus comme lui. Pourquoi on les a amenés là, il faut être tchékiste exercé pour le savoir. Quoiqu'il en soit, tous vont passer là deux ou trois jours assis, debout, couchés, comme ils pourront. On ne les pousse ensuite dans une salle de bains faite pour recevoir une quinzaine d'hommes à la fois, et où ils doivent à quatre-vingts ou cent se laver en vingt minutes avec dix serviettes et pas de savon. Les vingt minutes écoulées, entre une autre colonne de même importance numérique qui expulse automatiquement la première. Le prisonnier est alors envoyé dans une autre petite pièce appelée « quarantaine » où il passera une ou deux semaines. Là, c'est pour l'assouplir à coups de bâton avant de le transférer dans une salle commune. Comme ces prisons ont été construites pour recevoir en moyenne sept ou huit cents individus, et en renferment aujourd'hui 4,000 à 4,500, ces salles communes sont également bondées.

L'ordinaire des prisonniers est aussi monstrueux que le reste. Comme si rien n'était changé, l'administration fournit à une prison officiellement enregistrée pour huit cents personnes exactement huit cents rations. La prison contenant aujourd'hui quatre mille hommes, la ration est réduite proportionnellement Le résultat est qu'on voit les prisonniers se ruer comme une meute de chiens affamés sur une vieille croûte qui traîne par hasard dans la cour.

Une peinture complète de la vie des prisons ne peut éviter de faire mention des enfants. Comment il peut se faire que tant d'enfants de quatorze à seize ans soient amenés aux prisons du Guépéou, c'est ce qu'il est impossible de déterminer exactement. Ce qui est certain, c'est que depuis 1925 des corridors spéciaux leur sont réservés dans beaucoup de prisons. La plupart de ces enfants, en loques, sont astreints au même régime que les adultes. Bien souvent les gardiens eux-mêmes n'osent pas s'aventurer dans leurs cellules, où règne un abominable désordre. Les enfants jouent aux cartes, se battent entre eux, se livrent sans pudeur aux actes les plus honteux et se jettent souvent comme des forcenés sur le gardien qui entre dans leur cellule. Il en résulte que ces gardiens se mettent souvent à une douzaine armés de bâtons pour y pénétrer et toute la maison retentit alors des cris terribles et des appels à l'aide des enfants martyrisés. Il arrive aux membres de la « société pour l'étude du léninisme » d'entendre ces cris au moment précis où ils sont occupés à rédiger au nom des prisonniers une adresse de remerciements au Guépéou, fidèle à son poste de combat contre l'ennemi de classe sans distinction d'âge ni sexe.

Cette héroïque institution n'a-t-elle pas inscrit elle-même sur la porte de ses prisons cette noble devise inspiratrice de sa conduite: « Ici l'on rend meilleur, on ne punit pas »?

Pour une
BONNE RELIURE
adressez-vous seulement à
J. Suter-Savioz Sion, relieur
En face de la Poste - ROUTE DE LAUSANNE

Feuilleton du *Journal et Feuille d'Avis du Valais* No 54

Le Château du MYSTÈRE

PAR ANDRÉ BRUYÈRE

Et tous eurent la vision du berger errant sur les hauts pâturages, expiant une faute involontaire, chargé du fardeau d'opprobre qu'il n'avait point mérité!

— Je pars, cria Patrice frémissant, il ne restera pas une minute dans l'incertitude

— Non! cria une voix éperdue.

Angélique s'était redressée, sauvage.

— C'est moi qui irai sur la montagne.

— Non, non, dirent-ils tous. C'est à nous que revient le droit...

— Le droit de lui apprendre que celui-là fut un voleur!

Sa main montrait le corps inanimé d'un geste de folle.

— Il dort maintenant, si calme, pardonné par vous. Mais moi! je suis plus coupable, plus criminelle que lui qui n'avait que la moitié de son âme. Et c'est moi qui dois partir Laisser-moi passer.

— Laisserez-vous ce corps abandonné?

— Il n'a plus besoin de personne, maintenant, dit-elle farouche. Et n'aurait-il pas mieux valu pour lui que jamais je ne l'approche?

« Laissez-moi partir. La nuit est noire et la course longue; mais, avant que l'aube nouvelle se lève, il saura tout, le martyr que, trente années durant, nous avons torturé ».

— Non, vous n'irez pas seule.

— J'irai. Laissez partir la misérable. J'ai le repentir, à moi la réparation.

— Laissez-la passer et que Dieu la bénisse!

Angélique s'est enfuie comme une folle.

Et, derrière elle, une confusion affreuse règne.

Réginald qui, seul, a retrouvé son sang-froid, entraîne de force ses parents hors de l'étroite chambre où le drame de trente années vient de trouver sa fin.

Toute la famille vient s'abattre, épuisée, dans cette orangerie, refuge désolé de tant d'heures d'angoisses.

On pleure, on s'embrasse, la plupart ne savent ce qu'ils font. Enfin, très tard dans la nuit, l'oncle Pierre demande:

— Mais qui a donc découvert la triste manie de Fleuri?

Paulette, rougissante, se cache derrière un rideau, mais Manuel crie bien haut:

— C'est Paule qui a tout fait.

Et le voilà lancé à perdre haleine, contant comment, les jours précédents, Paule l'avait chargé d'une enquête sérieuse et comment lui-même, d'abord sceptique, avait fini par comprendre qu'Araval contenait un voleur!

— Comment, ce pauvre idiot parvenait-il à enlever ainsi des papiers quelquefois importants sans que personne le soupçonnât? Il était, il en a donné la preuve, d'une adresse incroyable et puis nous étions si détachés de tout. Nous tenions à si peu de choses...

— Et, pendant trente ans, nous avons vécu près de la preuve sans nous en douter, prononça douloureusement tante Aimée.

— Et, pendant trente ans, Jean a souffert injustement.

Tous parlaient à la fois.

Quelqu'un, cependant, n'était pas joyeux dans cette nuit d'allégresse; quelqu'un abandonnait l'orangerie, sans être remarqué, à pas furtifs, et s'en allait vers cette chambre où la sinistre visiteuse restait seule dans l'ombre près d'un cadavre glacé.

Paule entra sans peur dans la pièce étroite où rien ne bougeait plus. Elle s'agenouilla près de ce lit et pria de tout son cœur pour la pauvre âme dévoyée qui n'avait pas eu conscience de ses actes.

Comme elle était perdue dans sa prière, quelqu'un remua dans l'ombre de la chambre et elle reconnut Réginald qui n'avait pas quitté le mort.

Elle s'approcha de lui et s'assit dans l'ombre, un peu loin du lit mortuaire.

— Voilà donc le mystère d'Araval dévoilé, ne put-elle s'empêcher de dire très bas.

Réginald eut un regard très doux pour elle.

— Petite Paule, que d'heures anxieuses ce mystère vous a fait passer!

— Pourquoi ne parliez-vous pas?

— Il aurait fallu accuser un frère! Vous avez bien compris maintenant la scène affreuse dont ce mort fut témoin, vous savez qui tira sur Léon, croyant seulement le blesser. Mais ce que vous ignorez, c'est la fin du drame: mon oncle Jean entrant à l'improviste se jetant sur celui qu'il ne reconnaissait pas et déchargeant sur lui la seconde balle de son revolver. Et le malheureux s'enfuyant, malgré le coup mortel, poursuivi par son aîné qui ne le reconnut que trop tard. Mon oncle Jean m'a dit depuis qu'il avait erré toute la nuit dans le parc comme un fou, pris dans le dilemme affreux; sauver sa tête en accusant son frère!

— Mais ce revolver... C'était le sien..

— Hélas! les circonstances parfois nous accablent. Léon (pris de soupçon sans doute) l'avait emprunté lui-même à son maître, ou, plutôt, l'avait emporté sans le dire. Quel pressentiment du danger avait effleuré son esprit? On ne sait, mais nous croyons qu'il devait être endormi quand... on entra. Mal réveillé, il ne sut pas se défendre et le revolver fut saisi par... un autre. Quand Jean, attiré par le bruit, entra, l'arme gisait à terre, jetée de désespoir sans doute par celui qui s'en était servi dans un coup de tête.

« Jean, ne comprenant pas ce qui se passait, crut avoir affaire à un malfaiteur quelconque et, ramassant son arme, il tira à bout portant... sur l'homme.

« Vous devinez ses sentiments en reconnaissant plus tard, trop tard, celui qu'il avait tué.... »

— C'est affreux, gémit Paulette. Mais il a bien expié son geste involontaire...

— Oui, il a bien payé sa dette. Sa femme ne vécut que peu de temps auprès de lui, et depuis sa mort, il s'est renfermé dans la solitude et la pauvreté. Il s'est refusé toutes les joies humaines, même la présence de ses enfants.

— Dites-moi, mon Père, maintenant que tout s'éclaircit, je voudrais comprendre certaines choses encore obscures. Ainsi, par exemple, j'ai la conviction, la certitude de vous avoir vu, un jour, reconduire quelqu'un à la grille, quelqu'un que j'ai vu disparaître ensuite hors de l'enceinte.

— C'était le curé du village, répondit Reginald, le seul ami que nous eussions conservé encore et qui venait parfois nous visiter.

— Je comprends, s'expliqua Paulette. J'ai pris de loin sa soutane pour une robe et puis ce grand capuchon me déroutait. Mais alors, c'était lui qui, un soir, au confessionnal...

— M'a remplacé charitablement comme à toutes les grandes fêtes, auprès de mes parents.

— Mon Père, est-ce lui qui a sonné si fort un jour à la grille?

— Enfant, c'était l'envoyé du juge qui vous demandait.

(à suivre)

faire-part mariage
collection riche
exécution soignée
prix modérés
à l'imprimerie du journal